

Titre	Projet de Profil d'État en vertu de la Convention Protection des enfants de 1996
Document	Doc. préL. No 9 de juillet 2023
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	Point à déterminer
Mandat(s)	C&D Nos 19 et 48 du CAGP de 2023 C&D No 15 du CAGP de 2022 C&D Nos 16 et 17 du CAGP de 2021 C&R No 45 de la CS de 2017
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter un projet de Profil d'État pour consultation avec les Membres de la HCCH et les Parties contractantes à la Convention Protection des enfants de 1996 en vue de son approbation lors de la Huitième réunion de la Commission spéciale en octobre 2023. - La forme et la structure du projet de Profil d'État en vertu de la Convention Protection des enfants de 1996 sont identiques, dans la mesure du possible, à celles du projet de Profil d'État en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000, qui est le dernier à avoir été adopté par les Membres de la HCCH. Il suit, le cas échéant, et avec les ajustements nécessaires, le libellé du Profil d'État en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 (texte en vert) et celui en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000 (texte en violet). - Les Membres et les Parties contractantes sont invités à faire part de leurs commentaires avant le premier septembre 2023, en mentionnant les numéros de points, en envoyant un courrier électronique à l'adresse secretariat@hcch.net en indiquant dans l'objet du message la mention suivante : « CS 2023 – Profil d'État 1996 – [nom de l'État] ».
Mesures à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input checked="" type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>

Documents connexes

- [Profil d'État en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980](#)
- [Doc. pré. No 7 de mai 2023 \(deuxième version révisée\) – Profil d'État en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000](#)
- [Doc. pré. No 3 \(définitif\) de septembre 2011 – Profil des États – Convention Recouvrement des aliments de 2007](#)

Table des matières

Avant-propos au Profil d'État	3
Contexte	3
Consignes	5
I. Autorité centrale et autres autorités désignées par [nom de votre État]	6
1 Coordonnées de l'Autorité centrale (art. 29).....	6
2 Autre Autorité centrale désignée, le cas échéant (art. 29(2)).....	6
3 Autorité désignée pour les requêtes présentées en vertu des articles 8 et 9 (art. 44)	7
4 Autorité désignée pour les demandes faites en application de l'article 33 (art. 44).....	8
5 Autorité habilitée à établir des certificats internationaux visés à l'article 40.....	9
6 Exigences linguistiques (art. 54).....	10
7 Fonctions / opérations / services de l'Autorité centrale.....	10
II. Entrée en vigueur et application territoriale de la Convention en [nom de votre État]	12
8 Entrée en vigueur et application territoriale.....	12
III. Législation applicable en [nom de votre État].....	13
9 Convention Protection des enfants de 1996.....	13
10 Autres Conventions de la HCCH dans le domaine de la protection des enfants.....	13
11 Autres accords en matière d'enlèvement international d'enfants	14
IV. Mesures entrant dans le champ de la Convention	14
12 Responsabilité parentale.....	14
13 Droit de garde.....	16
14 Droit de visite / d'entretenir un contact	16
15 Tutelle et curatelle	17
16 Protection de remplacement pour les enfants	18
17 Prise en charge par un membre de la famille.....	20
18 Placement en famille d'accueil.....	20
19 <i>Kafala</i>	21
20 Mesures de protection d'urgence	21
21 Autres mesures tendant à la protection de l'enfant et de ses biens	23
V. Compétence (art. 5 à 14)	23
22 Autorités judiciaires	23
23 Transfert de compétence (art. 8 et 9)	23
24 Divorce ou séparation de corps des parents	24
VI. Informations relatives aux tribunaux et aux procédures judiciaires	24
25 Informations générales.....	24

26	Assistance juridique et aide juridictionnelle	24
27	Procédure	25
28	Déménagement.....	26
29	Participation de l'enfant	26
30	Recours en appel	26
VII.	Loi applicable (art. 15 à 22)	27
31	Systèmes juridiques ou ensembles de règles multiples	27
32	Application de la loi d'un autre État.....	28
VIII.	Reconnaissance et exécution (art. 23 à 28)	28
33	Reconnaissance.....	28
34	Exécution	29
IX.	Coopération (art. 29 à 39).....	31
35	Informations générales.....	31
36	Placement et recueil à l'étranger (art. 33).....	31
37	Localisation d'un enfant (art. 30)	32
X.	Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends (ARD).....	33
38	Médiation familiale	33
39	Autres modes ARD	36
XI.	Général.....	36
40	Certificats internationaux visés à l'article 40.....	36
41	Formations	37
42	Autres informations	37
XII.	Communications judiciaires directes.....	38
43	Communications judiciaires directes.....	38
XIII.	Ressources électroniques	38
44	Ressources	38

Projet de Profil d'État en vertu de la Convention Protection des enfants de 1996

Avant-propos au Profil d'État

Les Parties contractantes¹ peuvent utiliser le présent Profil d'État pour satisfaire à leurs obligations découlant de la *Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* (Convention Protection des enfants de 1996 ou Convention). Le Profil d'État devrait aider les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'article 30 de la Convention, à savoir :

- Coopérer entre elles et promouvoir la coopération entre les autorités compétentes de leur État pour réaliser les objectifs de la Convention.
- Dans le cadre de l'application de la Convention, prendre les dispositions appropriées pour fournir des informations sur leur législation, ainsi que sur les services disponibles dans leur État en matière de protection des enfants.

Le Profil d'État vise à améliorer le fonctionnement pratique de la Convention et à faciliter :

- a) les échanges d'informations entre les Parties contractantes ;
- b) l'obtention d'informations sur les services fournis par les Autorités centrales et les autres autorités compétentes dans les Parties contractantes ;
- c) l'obtention d'informations sur les concepts pertinents et les mesures de protection disponibles au sein des Parties contractantes ;
- d) l'accessibilité d'informations concernant l'application de la Convention et les lois et procédures pertinentes en vigueur dans les Parties contractantes.

Contexte

La forme et la structure du présent projet de Profil d'État sont identiques, dans la mesure du possible, à celles du projet de Profil d'État en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000, qui est le dernier à avoir été adopté par les Membres de la HCCH. Il suit, le cas échéant, et avec les ajustements nécessaires, le libellé du Profil d'État en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 (texte en vert) et celui en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000 (texte en violet).

Le présent projet de Profil d'État se compose de treize sections qui suivent, dans la mesure du possible, l'ordre des chapitres du texte de la Convention Protection des enfants de 1996. L'objectif de chaque section est le suivant².

- **Section I : Autorité centrale et autres autorités désignées :** Cette section vise à fournir toutes les informations pertinentes qui vous permettront de contacter les Autorités centrales et autres autorités compétentes désignées par cette Partie contractante. Les Autorités centrales sont désignées pour satisfaire aux obligations imposées par la Convention (art. 29). Elles jouent un rôle essentiel puisqu'elles facilitent la communication et la coopération entre les autorités compétentes des différentes Parties contractantes et transmettent des informations et des demandes à d'autres Autorités centrales. Dans cette section, des informations relatives aux autorités désignées en vertu des articles 40 et 44 de la Convention sont également disponibles.

¹ Toute référence à une Partie contractante dans le présent Profil d'État est une référence à une Partie contractante de la Convention Protection des enfants de 1996.

² Si cela est possible dans la pratique et sous réserve des ressources disponibles, le Bureau Permanent suggère de faire apparaître une icône d'information « (i) » au passage de la souris qui affichera ces explications dans la version électronique du Profil d'État. Cette suggestion vise à rendre le Profil d'État plus convivial et plus accessible en profitant de manière créative des fonctionnalités disponibles dans un environnement électronique.

Veillez noter que la liste détaillée des services fournis par l'Autorité centrale au point 7.5 reprend les listes de services figurant dans les *Questionnaires sur le fonctionnement pratique de la Convention* distribués en amont des précédentes et prochaines réunions de la Commission spéciale³.

- **Section II : Entrée en vigueur et application territoriale :** Cette section présente des informations sur la date d'entrée en vigueur de la Convention dans un État donné et sur son application territoriale.
- **Section III : Législation applicable en la matière :** Cette section fournit des informations sur la législation d'un État donné.
- **Section IV : Mesures entrant dans le champ de la Convention :** Cette section présente une vue d'ensemble du droit interne applicable aux différentes mesures de protection de l'enfant qui entrent dans le champ d'application de la Convention Protection des enfants de 1996. À ce titre, vous découvrirez quelles sont les mesures de protection disponibles dans cet État et comment la législation de cet État régit les différentes mesures.

Le point 19 comprend une liste détaillée des mesures de protection d'urgence qui pourraient être ordonnées en vertu de l'article 11 de la Convention, ce qui pourrait aider les autorités compétentes à mettre en œuvre la Conclusion & Recommandation (C&R) No 27 de la Septième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996⁴.

- **Section V : Compétence et Section VI : Informations relatives aux tribunaux et aux procédures judiciaires :** Ces sections fournissent des informations sur les questions de compétence et sur les questions pratiques qui peuvent se poser lorsque des tribunaux sont saisis d'affaires relevant du champ d'application de la Convention Protection des enfants de 1996 et que des procédures judiciaires sont engagées.

La section 25 intitulée « Assistance juridique et aide juridictionnelle » couvre en grande partie les mêmes informations que celles demandées dans le cadre du Profil d'État en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Par conséquent, les Parties contractantes peuvent indiquer si leurs réponses sont les mêmes afin d'éviter de devoir remplir à nouveau ces informations.

- **Section VII : Loi applicable (art. 15 à 22) :** La Convention prévoit, en règle générale, que les autorités des Parties contractantes appliquent leur propre loi (art. 15). Par ailleurs, la Convention permet également aux Parties contractantes d'appliquer exceptionnellement la loi d'un autre État. Cette section fournit des informations sur ces deux questions, en présentant une vue d'ensemble de la (des) loi(s) que cet État pourrait appliquer dans le cadre de la Convention.
- **Section VIII : Reconnaissance et exécution (art. 23 à 28) :** Cette section fournit des informations sur les règles applicables dans cet État en ce qui concerne la reconnaissance et l'exécution des décisions en vertu de la Convention Protection des enfants de 1996.
- **Section IX : Coopération (art. 29 à 39) :** Cette section fournit des informations sur les questions pratiques qui peuvent se poser lorsque l'on traite de questions relevant du champ d'application de la Convention dans cet État : comment les autorités recueillent et transmettent des informations, comment les autorités aident à localiser un enfant, les règles régissant la représentation et

³ Le Bureau Permanent prépare actuellement un Formulaire modèle de coopération pour les demandes faites en application de la Convention Protection des enfants de 1996. Il a également l'intention d'utiliser la même liste de services à des fins d'harmonisation entre les différents documents de la HCCH.

⁴ La C&R se lit comme suit : *Lorsqu'elles prennent des mesures de protection d'urgence en vertu de l'article 11 de la Convention de 1996 dans une affaire d'enlèvement d'enfants (par ex., en vue de faciliter le droit de visite ou de garantir le retour sans danger de l'enfant), les autorités compétentes sont invitées à recueillir des informations sur les mesures de protection disponibles dans l'autre État, de manière à assurer leur mise en œuvre effective. Elles sont encouragées à le faire par l'intermédiaire des Autorités centrales ou de membres du Réseau international de juges de La Haye (RIJH).*

l'assistance juridiques, la procédure générale concernant les procédures de première instance, la participation de l'enfant et la procédure d'appel.

- **Section X : Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends (ARD) :** En vertu de la Convention Protection des enfants de 1996, les Autorités centrales ont l'obligation de prendre toutes les mesures appropriées pour faciliter les ententes à l'amiable sur la protection de la personne ou des biens de l'enfant (art. 31(b)). Si les parties souhaitent recourir à la médiation dans le cadre de la Convention de 1996, cette section fournit des informations sur les services de médiation disponibles dans cet État, la législation qui les régit, les modalités d'accès à la médiation, le processus de médiation et les règles relatives à l'exécution de l'accord conclu par la voie de la médiation dans cet État. Des informations seront également données sur les autres modes ARD disponibles dans cet État.

Cette section couvre en grande partie les mêmes informations que celles demandées dans le Profil d'État en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Par conséquent, les Parties contractantes peuvent indiquer si leurs réponses sont les mêmes afin d'éviter de devoir remplir à nouveau ces informations.

- **Section XI : Général :** Cette section fournit des informations sur les certificats internationaux visés à l'article 40, la formation et d'autres informations.
- **Section XII : Communications judiciaires directes :** Les Commissions spéciales sur le fonctionnement pratique des Conventions de 1980 et de 1996 de 2011 et 2017 ont encouragé les communications judiciaires directes dans le cadre de la Convention de 1996. Cette section fournit des informations sur la pratique de la communication judiciaire directe dans cet État.
- **Section XIII : Ressources électroniques**

Consignes

Le Profil d'État est un document uniformisé qui sera disponible aux Parties contractantes afin de le renseigner, de le consulter et de le mettre à jour sous forme électronique. Il comprend des questions ouvertes, des réponses multiples et des questions de type oui / non que les Parties contractantes pourront remplir numériquement et mettre à jour autant que nécessaire.

Les Parties contractantes comprenant plus d'une unité territoriale peuvent choisir de soumettre des Profils d'État séparés pour chaque unité territoriale. Les répondants sont invités à insérer, lorsque c'est possible, des liens vers les lois et règles de procédure internes applicables.

Les Parties contractantes sont seules responsables du contenu et de la mise à jour des informations figurant dans leur Profil d'État.

Les Profils d'État complétés seront publiés sur le site web de la HCCH (www.hcch.net) sous l'Espace Protection des enfants et pourront être consultés par le public.

I. Autorité centrale et autres autorités désignées par [nom de votre État]⁵

1 Coordonnées de l'Autorité centrale (art. 29)

1.1. Organisation	
1.2. Adresse	
1.3. Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
1.4. Par téléphone	
1.5. Télécopie	
1.6. Adresse électronique	
1.7. Site web	
1.8. Personne à contacter	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
1.9. Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] ⁶	

2 Autre Autorité centrale désignée, le cas échéant (art. 29(2))⁷

2.1. Organisation	
2.2. Adresse	
2.3. Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
2.4. Par téléphone	
2.5. Télécopie	
2.6. Adresse électronique	

⁵ Cette section est rédigée sur la base du Profil d'État de 2000, qui lui-même suit le Profil d'État de la Convention de 1980 et celui de la Convention de 2007.

⁶ Ceci sera fait automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

⁷ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres Autorités centrales.

2.7. Site web	
2.8. Personne à contacter	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
2.9. Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

3 Autorité désignée pour les requêtes présentées en vertu des articles 8 et 9 (art. 44)⁸

De plus amples informations sur les requêtes présentées en vertu des articles 8 et 9 sont disponibles dans la Partie V – Compétence.

3.1. [Nom de votre État] a-t-il désigné une autorité pour les requêtes présentées en vertu des articles 8 et 9 ?	<input type="checkbox"/> Oui, l'Autorité centrale est chargée de traiter les requêtes présentées en vertu des articles 8 et 9 (voir détails ci-dessus) <input type="checkbox"/> Oui, une autorité autre que l'Autorité centrale est chargée de traiter les requêtes présentées en vertu des articles 8 et 9 (veuillez répondre aux questions 3.2 à 3.10) <input type="checkbox"/> Non
3.2. Organisation	
3.3. Adresse	
3.4. Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
3.5. Par téléphone	
3.6. Télécopie	
3.7. Adresse électronique	
3.8. Site web	
3.9. Personne à contacter	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication préférée :

⁸ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
3.10. Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

4 Autorité désignée pour les demandes faites en application de l'article 33 (art. 44)⁹

De plus amples informations sur les demandes faites en application de l'article 33 sont disponibles dans la Partie IX – Coopération.

4.1. [Nom de votre État] a-t-il désigné une autorité pour les demandes faites en application de l'article 33 ?	<input type="checkbox"/> Oui, l'Autorité centrale est chargée de traiter les demandes faites en application de l'article 33 (voir détails ci-dessus) <input type="checkbox"/> Oui, une autorité autre que l'Autorité centrale est chargée de traiter les demandes faites en application de l'article 33 (veuillez répondre aux questions 4.2 à 4.10) <input type="checkbox"/> Non
4.2. Organisation	
4.3. Adresse	
4.4. Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
4.5. Par téléphone	
4.6. Télécopie	
4.7. Adresse électronique	
4.8. Site web	
4.9. Personne à contacter	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
4.10. Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Téléphone direct :

⁹ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	Adresse électronique directe : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

5 Autorité habilitée à établir des certificats internationaux visés à l'article 40¹⁰

Veuillez compléter cette section si une seule autorité est habilitée à établir des certificats internationaux visés à l'article 40 :	
5.1. Organisation	
5.2. Adresse	
5.3. Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
5.4. Par téléphone	
5.5. Télécopie	
5.6. Adresse électronique	
5.7. Site web	
5.8. Personne à contacter	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
5.9. Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Veuillez compléter si plusieurs autorités sont habilitées à établir les certificats internationaux visés à l'article 40 :	
5.10. Veuillez indiquer quelles sont les autorités en [nom de votre État] habilitées	<input type="checkbox"/> Autorités compétentes, greffiers et officiers de l'état civil compris

¹⁰ Cette section prévoit la possibilité pour les États qui ont une seule autorité habilitée à établir les certificats en vertu de l'article 40 de renseigner ces informations aux points 5.1 à 5.9, et la possibilité pour les États qui ont plusieurs autorités habilitées à établir le certificat d'indiquer quelles sont les autorités habilitées au point 5.10.

<p>à établir les certificats internationaux visés à l'article 40.</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Le cas échéant, veuillez indiquer les coordonnées des autorités (nom, adresse, téléphone, télécopie, adresse électronique, site web) et celles des personnes à contacter comme demandé plus haut.</i></p>	<p>Coordonnées de l'autorité :</p> <p>Coordonnées de la personne à contacter :</p> <p><input type="checkbox"/> Notaires</p> <p>Coordonnées de l'autorité :</p> <p>Coordonnées de la personne à contacter :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p>Coordonnées de l'autorité :</p> <p>Coordonnées de la personne à contacter :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

6 Exigences linguistiques (art. 54)

<p>6.1. L'Autorité centrale exige-t-elle que toute demande, communication, et autre document s'y rattachant soient accompagnés d'une traduction dans la langue officielle de l'État ?</p> <p><i>Voir article 54(1)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui. Dans la langue officielle de [nom de l'État] :</p> <p><input type="checkbox"/> Pas pour les communications informelles</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>6.2. [Nom de votre État] a-t-il fait une réserve au regard de l'utilisation soit du français, soit de l'anglais pour toute communication adressée à l'Autorité centrale ou à toute autre autorité ?</p> <p><i>Voir article 54(2)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, opposition au français</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, opposition à l'anglais</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

7 Fonctions / opérations / services de l'Autorité centrale¹¹

<p>7.1. Veuillez indiquer les jours et horaires d'ouverture de l'Autorité centrale :</p>	<p>Jours d'ouverture en semaine :</p> <p><input type="checkbox"/> Lundi</p> <p><input type="checkbox"/> Mardi</p> <p><input type="checkbox"/> Mercredi</p> <p><input type="checkbox"/> Jeudi</p> <p><input type="checkbox"/> Vendredi</p> <p><input type="checkbox"/> Samedi</p> <p><input type="checkbox"/> Dimanche</p> <p>Horaires d'ouverture : -</p> <p>Périodes de fermeture (par ex. jours fériés, vacances judiciaires, etc.) :</p>
<p>7.2. Une assistance peut-elle être obtenue en dehors de ces horaires ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Veillez indiquer les coordonnées pour les personnes dans d'autres Parties contractantes et, si elles diffèrent, pour les personnes en [nom de votre État] :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>7.3. L'Autorité centrale dispose-t-elle de personnel exclusivement chargé des demandes en vertu de la Convention et des questions connexes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>7.4. Quelles sont les professions représentées au sein de l'Autorité centrale ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Fonctionnaires (y compris les conseillers juridiques et les responsables de la protection de l'enfance)</p>

¹¹ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Avocats <input type="checkbox"/> Médiateurs <input type="checkbox"/> Psychologues <input type="checkbox"/> Travailleurs sociaux <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>7.5. Quels sont les services disponibles fournis par l'Autorité centrale aux personnes qui présentent une demande en vertu de la Convention ? Veuillez cocher toutes les cases applicables.</p>	<input type="checkbox"/> (1) Assistance pour l'obtention d'informations sur le fonctionnement de la Convention <input type="checkbox"/> (2) Assistance pour recueillir des informations sur les lois et procédures pertinentes en vigueur dans l'État requis relatives à la protection des enfants <input type="checkbox"/> (3) Établissement d'un contact avec l'Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l'État requis pour connaître le type d'assistance et de services que ces autorités pourraient fournir <input type="checkbox"/> (4) Transmission de la demande à l'Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l'État requis <input type="checkbox"/> (5) Aider, sur demande, à localiser l'enfant lorsqu'il paraît que celui-ci se trouve sur le territoire de l'État requis et a besoin de protection <input type="checkbox"/> (6) Aider à obtenir des informations pertinentes pour la protection de l'enfant lorsque ces informations sont disponibles dans une autre Partie contractante (par ex., procédures judiciaires antérieures concernant l'enfant) <input type="checkbox"/> (7) Fourniture d'informations sur l'aptitude d'un parent résidant dans l'État requis à exercer un droit de visite ou un droit d'entretenir un contact et sur les conditions dans lesquelles ce droit de visite ou ce droit d'entretenir un contact doit être exercé <input type="checkbox"/> (8) Assistance dans le cadre de l'adoption de mesures de protection provisoires ou d'urgence, y compris en ce qui concerne leur mise en œuvre <input type="checkbox"/> (9) Assistance pour assurer le retour de l'enfant dans l'État de résidence habituelle <input type="checkbox"/> (10) Assistance dans le cadre de la résolution à l'amiable du problème (par ex., en proposant des services de médiation) <input type="checkbox"/> (11) Assistance pour l'obtention de conseils juridiques privés ou de services de médiation en cas de besoin dans l'État requis <input type="checkbox"/> (12) Assistance pour fournir ou faciliter la fourniture d'une aide juridictionnelle ou de conseils juridiques <input type="checkbox"/> (13) Assistance dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative (par ex., en vue d'obtenir des mesures pour organiser ou garantir l'exercice effectif des droits de visite) <input type="checkbox"/> (14) Assistance dans le cadre de prise de mesures administratives nécessaires pour garantir le retour de l'enfant (par ex., pour le retour sans danger de l'enfant dans son État de résidence habituelle en cas d'enlèvement international d'enfant) <input type="checkbox"/> (15) Assistance concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions <input type="checkbox"/> (16) Assistance concernant les demandes faites en application des articles 8 et 9 de la Convention <input type="checkbox"/> (17) Assistance pour l'obtention du certificat visé à l'article 40 ou, dans le cas où l'Autorité centrale est habilitée à établir le certificat, délivrance du certificat <input type="checkbox"/> (18) Renvoi de la demande d'assistance à d'autres organisations gouvernementales ou non-gouvernementales

	<input type="checkbox"/> (19) Mises à jour régulières quant aux avancées de la demande <input type="checkbox"/> (20) Autres : *Si nécessaire, veuillez fournir des précisions sur l'une des options ci-dessus et préciser le numéro de l'élément de référence :
7.6. [Nom de votre État] a-t-il conclu avec une ou plusieurs autres Parties contractantes des accords en vue de favoriser la coopération au titre de de la Convention de 1996 ? Voir article 39	<input type="checkbox"/> Accord bilatéral Veuillez indiquer le titre de l'accord et, si possible, insérer un lien vers l'accord en ligne ou en joindre une copie : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Veuillez indiquer le titre de l'accord et, si possible, insérer un lien vers l'accord en ligne ou en joindre une copie. <input type="checkbox"/> Non
7.7. [Nom de votre État] a-t-il fait une déclaration au titre de l'article 34(2), afin que les demandes d'informations émanant d'une Partie contractante qui envisage une mesure de protection soient acheminées par l'intermédiaire de l'Autorité centrale de [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
7.8. Quel rôle l'Autorité centrale de [nom de votre État] joue-t-elle dans le cadre des demandes de reconnaissance en vertu de l'article 24 ou des demandes de déclarations d'exequatur ou d'enregistrement aux fins d'exécution en vertu de l'article 26 ? (par ex., ces demandes doivent-elles être traitées par l'Autorité centrale ?)	
7.9. Sachant que l'article 38 impose aux Parties contractantes une obligation générale de supporter les frais liés à l'application de la Convention de 1996, l'Autorité centrale de votre État réclame-t-elle des « frais raisonnables » pour la fourniture des services ?	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer pour quels services l'Autorité centrale réclame des frais raisonnables : Veuillez cocher toutes les cases applicables. <input type="checkbox"/> Médiation <input type="checkbox"/> Conciliation <input type="checkbox"/> Conseils juridiques <input type="checkbox"/> Ouverture d'une procédure devant une autorité compétente <input type="checkbox"/> Représentation juridique <input type="checkbox"/> Traduction <input type="checkbox"/> Autres services (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, l'Autorité centrale ne réclame pas de frais pour la fourniture des services, quels qu'ils soient
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

II. Entrée en vigueur et application territoriale de la Convention en [nom de votre État]

8 Entrée en vigueur et application territoriale

8.1. À quelle date la Convention de 1996 est-elle entrée en vigueur en [nom de votre État] ?	
--	--

<p>8.2. [Nom de votre État] a-t-il élevé une objection à l'adhésion d'un autre État à la Convention de 1996 ? Voir article 58(3)</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez consulter le site web de la HCCH, « Espace Protection des enfants » puis « État présent » et « A** » (Adhésion donnant lieu à une procédure d'objection ; veuillez cliquer sur A** pour plus d'informations sur les objections à cette adhésion).</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>8.3. Si [nom de votre État] comprend deux unités territoriales ou plus, a-t-il fait une déclaration en vertu de l'article 59 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet</p>
<p>8.4. Si [nom de votre État] comprend un territoire d'outre-mer ou plus, veuillez donner des informations sur l'applicabilité de la Convention de 1996 dans ces territoires.</p>	<p>Veuillez énumérer les territoires liés par la Convention de 1996 :</p> <p>Veuillez énumérer les territoires non liés par la Convention de 1996 :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

III. Législation applicable en [nom de votre État]

9 Convention Protection des enfants de 1996

<p>9.1. En [nom de votre État], la législation de mise en œuvre de la Convention Protection des enfants de 1996 a-t-elle été adoptée avant l'entrée en vigueur de celle-ci dans votre droit interne ? <i>Le cas échéant, veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez préciser les dispositions législatives ou la législation de mise en œuvre et indiquer la date d'entrée en vigueur :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>9.2. D'autres travaux législatifs ont-ils été effectués après l'entrée en vigueur de la Convention de 1996 en [nom de votre État] en vue d'assurer son bon fonctionnement ? <i>Le cas échéant, veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, des textes de droit matériel ou des règles de procédure ont été adoptés à la suite de l'entrée en vigueur de la Convention de 1996 dans notre État Veuillez préciser les dispositions législatives ou les règles de procédure et leur date d'entrée en vigueur :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

10 Autres Conventions de la HCCH dans le domaine de la protection des enfants

<p>10.1. Veuillez indiquer à laquelle des Conventions suivantes de la HCCH dans le domaine de la protection des enfants [nom de votre État] est partie :</p>	<p><input type="checkbox"/> Convention Enlèvement d'enfants de 1980 (veuillez préciser la date d'entrée en vigueur en [nom de votre État]) :</p> <p><input type="checkbox"/> Convention Adoption de 1993 (veuillez préciser la date à laquelle elle est entrée en vigueur en [nom de votre État]) :</p> <p><input type="checkbox"/> Convention Recouvrement des aliments de 2007 (veuillez préciser la date à laquelle elle est entrée en vigueur en [nom de votre État]) :</p> <p><input type="checkbox"/> Protocole Obligations alimentaires de 2007 (veuillez préciser la date à laquelle elle est entrée en vigueur en [nom de votre État]) :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

11 Autres accords en matière d'enlèvement international d'enfants

<p>11.1. Votre [nom de votre État] est-il partie à d'autres accords internationaux relatifs à l'enlèvement international d'enfants ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez cocher toutes les cases applicables) :</p> <p><input type="checkbox"/> Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant (CNUDE)</p> <p><input type="checkbox"/> Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC)</p> <p><input type="checkbox"/> Protocole facultatif à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC)</p> <p><input type="checkbox"/> Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant l'une procédure de présentation de communications (OPIC)</p> <p><input type="checkbox"/> Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme)</p> <p><input type="checkbox"/> Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant</p> <p><input type="checkbox"/> Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)</p> <p><input type="checkbox"/> Règlement Bruxelles II ter (Règlement (UE) 2019/1111 du Conseil du 25 juin 2019)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention interaméricaine du 15 juillet 1989 sur le retour international des mineurs</p> <p><input type="checkbox"/> Conventions bilatérales (veuillez préciser):</p> <p><input type="checkbox"/> Mémoires d'accords non contraignants (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

IV. Mesures entrant dans le champ de la Convention

12 Responsabilité parentale

<p>12.1. Veuillez décrire brièvement ce que signifie la responsabilité parentale en vertu de la législation de [nom de votre État].</p>	
<p>12.2. Quelle loi régit la responsabilité parentale en [nom de votre État] ? Veuillez décrire et préciser où la législation en question peut-elle être consultée ou en joindre une copie</p>	
<p>12.3. En [nom de votre État], la responsabilité parentale peut-elle résulter d'une attribution de plein droit ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>12.4. En [nom de votre État], à qui la responsabilité parentale est-elle attribuée de plein droit ? Veuillez cocher toutes les cases applicables.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le(s) parent(s) légal(aux) de l'enfant dont la filiation est établie de plein droit. En [nom de votre État], il s'agit notamment de :</p> <p><input type="checkbox"/> la personne qui donne naissance à l'enfant ;</p>

	<input type="checkbox"/> la (les) personne(s) mariée(s) à la personne qui donne naissance à l'enfant ; <input type="checkbox"/> la (les) personne(s) associée(s) à la personne qui donne naissance à l'enfant ; <input type="checkbox"/> la (les) personne(s) mariée(s) à la personne qui donne naissance à l'enfant. <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
12.5. Existe-t-il en [nom de votre État] des limites ou des conditions empêchant l'attribution de la responsabilité parentale, de plein droit, à certaines personnes ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.6. Par quels autres moyens une personne peut-elle acquérir la responsabilité parentale en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
12.7. En [nom de votre État], la responsabilité parentale ou son exercice peuvent-ils être délégués ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.8. En [nom de votre État], l'attribution de la responsabilité parentale peut-elle être retirée ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser comment) : <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité judiciaire <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité administrative <input type="checkbox"/> Cela dépend de la manière dont les droits découlant de la responsabilité parentale ont été acquis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.9. En cas de retrait de la responsabilité parentale, quelles sont les étapes ou les procédures suivies en [nom de votre État] afin d'assurer la prise en charge de l'enfant ? (par ex., la tutelle est attribuée à l'État ou à une personne spécifique jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant la prise en charge de l'enfant) <i>Veuillez décrire les étapes et préciser toute législation, tout règlement et/ou tout cadre juridique applicable.</i>	
12.10. Existe-t-il une limite au nombre de personnes pouvant exercer la responsabilité parentale à l'égard d'un enfant en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.11. Existe-t-il en [nom de votre État] des conditions d'âge pour qu'une ou plusieurs personnes puissent exercer la responsabilité parentale à l'égard d'un enfant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Âge maximum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Âge minimum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Différence d'âge entre la personne et l'enfant (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

13 Droit de garde

<p>13.1. En [nom de votre État], quelle est la législation qui régit la garde des enfants ? <i>Veillez indiquer où cette législation peut-elle être consultée ou en joindre une copie.</i></p>	
<p>13.2. En [nom de votre État], le droit de garde peut-il résulter d'une attribution de plein droit ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>13.3. En [nom de votre État], qui reçoit le droit de garde lorsqu'il est attribué de plein droit ?</p>	
<p>13.4. Par quels autres moyens une personne ou une institution peut-elle se voir attribuer le droit de garde ?</p>	<input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):
<p>13.5. En [nom de votre État], l'attribution du droit de garde peut-elle être modifiée ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité judiciaire ou administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Cela dépend de la manière dont le droit de garde a été acquis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>13.6. L'attribution du droit de garde peut-elle être retirée ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité judiciaire ou administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Cela dépend de la manière dont le droit de garde a été acquis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>13.7. Avant qu'une décision tranchant la question ne soit rendue, en général, qui a le droit de décider du lieu de résidence de l'enfant ?</p>	<input type="checkbox"/> Titulaires du droit de garde <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

14 Droit de visite / d'entretenir un contact

<p>14.1. En [nom de votre État], quelles sont les lois qui régissent l'attribution et l'exercice du droit de visite / d'entretenir un contact ? <i>Veillez indiquer où cette législation peut-elle être consultée ou en joindre une copie.</i></p>	
<p>14.2. Par quels moyens une personne peut-elle faire valoir son droit d'accès / d'entretenir un contact ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Accord en vigueur <input type="checkbox"/> Cela dépend de la situation de l'enfant (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):

<p>14.3. En [nom de votre État], qui peut faire valoir son droit d'accès / d'entretenir un contact avec l'enfant ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Le parent <input type="checkbox"/> Un beau-parent <input type="checkbox"/> Un grand-parent <input type="checkbox"/> Un autre membre de la famille (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>14.4. Le droit de visite / d'entretenir un contact peuvent-ils être modifiés ou supprimés en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, précisez : <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité judiciaire ou administrative <input type="checkbox"/> Accord en vigueur¹² <input type="checkbox"/> Cela dépend de la manière dont le droit de visite / d'entretenir un contact a été acquis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

15 Tutelle et curatelle

<p>15.1. La tutelle et la curatelle à l'égard d'un enfant sont-elles autorisées en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez passer à la section suivante)</p>
<p>15.2. En [nom de votre État], quelle loi régit la tutelle et la curatelle ? <i>Veillez indiquer où cette législation peut-elle être consultée ou en joindre une copie.</i></p>	
<p>15.3. Comment la tutelle et la curatelle peuvent-elles être obtenues en [nom de votre État] ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Testament établi par les titulaires de la responsabilité parentale <i>*Veillez préciser les conditions de validité d'un testament en [nom de votre État] :</i> <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>15.4. En [nom de votre État], existe-t-il une limite au nombre de personnes pouvant être désignées comme tuteur ou curateur d'un enfant ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, la ou les personnes suivantes peuvent être désignées comme tuteur ou curateur d'un enfant <input type="checkbox"/> Couples mariés <input type="checkbox"/> Partenaires enregistrés <input type="checkbox"/> Hommes célibataires <input type="checkbox"/> Femmes célibataires <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>15.5. Existe-t-il en [nom de votre État] des conditions d'âge pour les personnes pouvant être désignées comme tuteur ou curateur d'un enfant ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Âge maximum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Âge minimum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Différence d'âge requis entre le tuteur / curateur et l'enfant (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non</p>

¹² Voir note No 6 ci-dessus.

<p>15.6. Existe-t-il en [nom de votre État] d'autres limites ou conditions empêchant certaines personnes d'être désignées comme tuteur ou curateur d'un enfant ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>15.7. En [nom de votre État], la tutelle ou la curatelle peut-elle être modifiée ou supprimée ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, si oui, veuillez préciser comment <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité judiciaire <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

16 Protection de remplacement pour les enfants

<p>16.1. Si un enfant a besoin d'une protection de remplacement en [nom de votre État], quelles sont les options disponibles ? <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Placement en famille d'accueil <input type="checkbox"/> Prise en charge par un membre de la famille <input type="checkbox"/> <i>Kafala</i> <input type="checkbox"/> Prise en charge dans une institution <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>16.2. En [nom de votre État], quels sont les cadres normatifs qui s'appliquent à la protection de remplacement pour les enfants ? <i>Veuillez indiquer où cette législation peut-elle être consultée ou en joindre une copie.</i></p>	
<p>16.3. En [nom de votre État], comment des accords de prise en charge alternative peuvent-ils être mis en place ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Placement en famille d'accueil <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Prise en charge par un membre de la famille <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> <i>Kafala</i> <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Prise en charge dans une institution <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):</p>

16.4. En [nom de votre État], existe-t-il des limites quant à la prise en charge alternative dans certaines circonstances ? (par ex., uniquement à long terme ou à court terme)	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser les circonstances et les limites pertinentes) <input type="checkbox"/> Non
16.5. En [nom de votre État], existe-t-il une entité gouvernementale centralisée ou un organisme agréé chargé de gérer les cas dans lesquels des accords de prise en charge alternative sont impliqués ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser l'entité ou l'organisme et fournir les coordonnées) : <input type="checkbox"/> Non
16.6. En [nom de votre État], comment des accords de prise en charge alternative peuvent-ils être modifiés ou retirés ?	<input type="checkbox"/> Placement en famille d'accueil <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Prise en charge par un membre de la famille <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Kafala <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Prise en charge dans une institution <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):
16.7. Dans les cas d'enfants non accompagnés et séparés ayant besoin d'une prise en charge alternative en [nom de votre État], quelles sont les mesures ou procédures qui sont appliquées après leur arrivée dans votre État ? (par ex., désignation d'un tuteur et placement en famille d'accueil) <i>Veuillez décrire les étapes et préciser toute législation, tout règlement et/ou tout cadre juridique applicable.</i>	
16.8. L'entité gouvernementale ou l'organisme agréé mentionné à la question 20.5 gère-t-il les cas d'enfants non accompagnés et séparés ayant besoin d'une prise en charge alternative et arrivant en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui, la même entité gère tous les cas de prise en charge alternative, y compris ceux impliquant des enfants non accompagnés et séparés (voir les coordonnées à la question 20.5) <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser l'entité ou l'organisme et fournir les coordonnées) :

16.9. Existe-t-il une entité spécialisée du gouvernement ou du département de [nom de votre État] chargée de superviser ou d'entendre les demandes d'audience relatives aux accords de prise en charge alternative dans ces cas ?	<input type="checkbox"/> Oui, l'entité responsable de la gestion des dossiers est également responsable de la supervision et des demandes d'audience. <input type="checkbox"/> Oui, une entité distincte est responsable de la supervision et des demandes d'audience (veuillez préciser l'entité et fournir les coordonnées et autres informations pertinentes) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

17 Prise en charge par un membre de la famille

17.1. En [nom de votre État], la prise en charge par un membre de la famille est-elle autorisée ?	<input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non – Passez à la question 18.
17.2. Veuillez indiquer le degré de proximité requis par rapport à l'enfant pour qu'un proche puisse être désigné :	<input type="checkbox"/> Un grand-parent <input type="checkbox"/> Une tante et / ou un oncle <input type="checkbox"/> Une sœur et / ou un frère <input type="checkbox"/> Un cousin <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)
17.3. Existe-t-il en [nom de votre État] des conditions d'âge pour les personnes pouvant être désignées comme responsable d'un enfant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Âge maximum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Âge minimum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Différence d'âge entre la personne qui s'occupe de l'enfant et l'enfant (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
17.4. Existe-t-il en [nom de votre État] d'autres exigences ou critères pour qu'une personne puisse être désignée comme responsable d'un enfant ? (par ex., ne pas avoir été condamné pour un délit lié à un enfant)	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

18 Placement en famille d'accueil

18.1. En [nom de votre État], les familles d'accueil doivent-elles remplir des critères en ce qui concerne leur état civil ?	<input type="checkbox"/> Oui, les personnes suivantes peuvent être désignées responsables d'un enfant : <input type="checkbox"/> Couples mariés <input type="checkbox"/> Partenaires enregistrés <input type="checkbox"/> Hommes célibataires <input type="checkbox"/> Femmes célibataires <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
18.2. Existe-t-il en [nom de votre État] des conditions d'âge pour les personnes pouvant être désignées comme responsables d'un enfant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Âge maximum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Âge minimum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Différence d'âge entre la personne qui est responsable de l'enfant et l'enfant (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non

18.3. Existe-t-il en [nom de votre État] d'autres exigences ou critères pour qu'une personne puisse être désignée comme responsable d'un enfant ? (par ex., ne pas avoir été condamné pour un délit lié à un enfant)	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

19 Kafala

19.1. En [nom de votre État], la <i>kafala</i> est-elle autorisée ?	<input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non - Passez à la question 19(b).
19.2. En [nom de votre État], existe-t-il une limite quant au nombre de personnes pouvant être désignées comme <i>kafil</i> d'un enfant ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
19.3. En [nom de votre État], le <i>kafil</i> doit-il remplir des critères concernant son état civil ?	<input type="checkbox"/> Oui, les personnes suivantes peuvent être <i>kafil</i> pour un enfant <input type="checkbox"/> Couples mariés <input type="checkbox"/> Partenaires enregistrés <input type="checkbox"/> Hommes célibataires <input type="checkbox"/> Femmes célibataires <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
19.4. Existe-t-il en [nom de votre État] des conditions d'âge pour les personnes pouvant être désignées comme <i>kafil</i> d'un enfant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Âge maximum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Âge minimum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Différence d'âge entre le <i>kafil</i> et l'enfant (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
19.5. Existe-t-il en [nom de votre État] d'autres exigences ou critères pour qu'une personne puisse être désignée comme <i>kafil</i> d'un enfant ? (par ex., ne pas avoir été condamné pour un délit lié à un enfant)	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

20 Mesures de protection d'urgence

<p>20.1. Veuillez indiquer les mesures de protection disponibles en [nom de votre État], en cas d'urgence :</p> <p>Article 11 de la Convention de 1996</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Si possible, Veuillez indiquer où cette législation peut-elle être consultée ou en joindre une copie.</i></p>	<p>En ce qui concerne la protection d'urgence de l'enfant contre la violence, les abus, les mauvais traitements et dans les cas d'enlèvement international d'enfants :</p> <input type="checkbox"/> Délivrance d'une ordonnance restrictive (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Délivrance d'une interdiction de sortie du territoire (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Délivrance d'autres types d'ordonnances empêchant certaines actions, par ex., interdisant la délivrance d'un passeport à l'enfant (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Ordonnance de conservation des documents de l'enfant auprès d'une autorité, par ex., le dépôt du passeport auprès
--	--

	<p>de la police (veuillez préciser la législation applicable) :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Délivrance d'une ordonnance suspendant temporairement l'exercice de l'autorité parentale et / ou du droit de garde et / ou du droit de visite / d'entretenir un contact (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Délivrance d'une ordonnance de protection à l'encontre de la personne qui est principalement responsable de l'enfant (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Établissement d'un contact sous surveillance (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Hébergement des victimes de violences domestiques et familiales (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Premiers secours psychologiques pour l'enfant et les membres de sa famille (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser la mesure et la législation applicable) : <p>En ce qui concerne les besoins socio-économiques urgents de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Délivrance d'une aide financière provisoire à l'enfant (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Délivrance d'une ordonnance d'intégration dans les systèmes d'éducation nationale et de scolarisation (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Délivrance d'une ordonnance demandant un soutien et un suivi par les services sociaux (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Soutien psychologique et autre type de soutien professionnel (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Organisation de procédures pour la réunification familiale (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Désignation d'un tuteur temporaire (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Mise en place d'une prise en charge alternative (par ex., placement en famille d'accueil ou prise en charge dans une institution) (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser la mesure et la législation applicable) : <p>En ce qui concerne les besoins urgents de l'enfant dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Désignation d'un tuteur <i>ad hoc</i> (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Ordonnance relative à la fourniture d'une aide juridictionnelle et d'une assistance juridique (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Désignation d'un représentant distinct pour l'enfant, tel qu'un avocat indépendant des enfants, par ex., en cas de conflit d'intérêts (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Désignation d'un interprète (veuillez préciser la législation applicable) :<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser la mesure et la législation applicable) : <p>Autres besoins urgents :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Organisation d'un traitement médical d'urgence (veuillez préciser la législation applicable) :
--	--

	<input type="checkbox"/> Ordonnance visant à protéger l'image et le droit à la vie privée de l'enfant (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Administration des biens de l'enfant, par ex. pour protéger des biens en danger de dépérissements appartenant à l'enfant ou pour couvrir des dépenses urgentes (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Délivrance d'une ordonnance d'immobilisation préventive des biens appartenant à l'enfant (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser la mesure et la législation applicable) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

21 Autres mesures tendant à la protection de l'enfant et de ses biens

21.1. Quelles sont les autres mesures tendant à la protection de l'enfant disponibles en [nom de votre État] ?	
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

V. Compétence (art. 5 à 14)

22 Autorités judiciaires

22.1. Veuillez indiquer les autorités en [nom de votre État] qui sont compétentes pour connaître de matières relevant du champ d'application de la Convention : <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i> <i>Veuillez indiquer les liens vers les lois et règles régissant les questions procédurales pour la protection des enfants dans votre État ou en joindre une copie.</i>	<input type="checkbox"/> Juridictions de compétence générale Lois et règles de procédure applicables : <input type="checkbox"/> Juridictions en matière familiale Lois et règles de procédure applicables : <input type="checkbox"/> Juridictions spécialisées (veuillez préciser) : Lois et règles de procédure applicables : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Lois et règles de procédure applicables :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

23 Transfert de compétence (art. 8 et 9)

23.1 Quels procédures ou mécanismes internes la loi de [nom de votre État] prévoit-elle aux fins du transfert ou de l'acceptation de la compétence en vertu des articles 8 et 9 de la Convention ? <i>Veuillez, le cas échéant, insérer un lien hypertexte vers la loi en question dans l'espace prévu à cet effet ou en joindre une copie.</i>	<input type="checkbox"/> Règles législatives <input type="checkbox"/> Jurisprudence <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <i>Veuillez indiquer les conditions dans lesquelles un transfert ou une acceptation de compétence peut intervenir :</i>
23.2 La loi de [nom de votre État] prescrit-elle l'utilisation d'un formulaire modèle spécifique aux fins des transferts ou des acceptations de compétence en vertu des articles 8 et 9 ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

24 Divorce ou séparation de corps des parents

<p>24.1 Veuillez indiquer les autorités de [nom de votre État] qui sont compétentes pour statuer sur une demande de divorce ou de séparation de corps ou pour donner effet à une convention de divorce :</p> <p>Article 10 de la Convention de 1996</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veuillez indiquer les liens vers les lois et règles régissant les questions procédurales pour la protection des enfants dans votre État ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Juridictions de compétence générale Lois et règles de procédure applicables :</p> <p><input type="checkbox"/> Juridictions en matière familiale Lois et règles de procédure applicables :</p> <p><input type="checkbox"/> Juridictions spécialisées (veuillez préciser) : Lois et règles de procédure applicables :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Lois et règles de procédure applicables :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

VI. Informations relatives aux tribunaux et aux procédures judiciaires

25 Informations générales

<p>25.1 Existe-t-il une législation, une réglementation ou un autre cadre normatif spécifique en [nom de votre État] qui prévoit des aspects procéduraux pour les affaires relevant du champ d'application de la Convention ?</p>	
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

26 Assistance juridique et aide juridictionnelle

<p>26.1. En [nom de votre État], la représentation juridique est-elle obligatoire dans les procédures relevant de la Convention de 1996 sur la protection des enfants ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Non, mais recommandée</p> <p><input type="checkbox"/> Cela dépend des circonstances (veuillez préciser) :</p>
<p>26.2. Les réponses de [nom de votre État] dans cette section sont-elles les mêmes que celles du Profil d'État en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 (point 15) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui. Passez à la question 27.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>26.3. En [nom de votre État], une assistance juridique complète ou partielle est-elle disponible au demandeur dans le cadre d'une procédure engagée au titre de la Convention ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, l'assistance juridique complète</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, l'assistance juridique partielle</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>26.4. En [nom de votre État], le demandeur doit-il compléter une formule de demande pour obtenir l'assistance juridique complète ou partielle ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez préciser où les formules de demande peuvent-elles être obtenues (par ex., site web) ou en joindre une copie :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>26.5. Veuillez indiquer les critères retenus pour accorder l'assistance juridique complète ou partielle en [nom de votre État] :</p> <p><i>Veuillez préciser lorsque c'est nécessaire</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Revenus du demandeur</p> <p><input type="checkbox"/> Biens du demandeur</p> <p><input type="checkbox"/> État de résidence du demandeur</p> <p><input type="checkbox"/> Probabilité que le demandeur obtienne gain de cause</p>

	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
26.6. En [nom de votre État], quels sont les frais couverts par l'assistance juridique complète ou partielle ? <i>Veuillez préciser lorsque c'est nécessaire</i>	<input type="checkbox"/> Médiation <input type="checkbox"/> Traduction <input type="checkbox"/> Interprétation <input type="checkbox"/> Notification des actes <input type="checkbox"/> Frais associés à la localisation de l'enfant <input type="checkbox"/> Frais de justice <input type="checkbox"/> Frais de transport de l'enfant <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
26.7. Veuillez indiquer les frais couverts par l'Autorité centrale, le cas échéant, en [nom de votre État] :	<input type="checkbox"/> Médiation <input type="checkbox"/> Traduction <input type="checkbox"/> Interprétation <input type="checkbox"/> Notification des actes <input type="checkbox"/> Frais associés à la localisation de l'enfant <input type="checkbox"/> Frais de justice <input type="checkbox"/> Frais de transport de l'enfant <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):
26.8. En [nom de votre État], une assistance juridique complète ou partielle est-elle disponible au demandeur en cas de recours en appel contre une décision ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, l'assistance juridique complète <input type="checkbox"/> Oui, l'assistance juridique partielle <input type="checkbox"/> Cela repose sur l'évaluation du fond de l'affaire et / ou des moyens financiers de la personne concernée (veuillez préciser) :
26.9. En [nom de votre État], une nouvelle demande pour obtenir l'assistance juridique complète ou partielle est-elle exigée en cas de recours en appel ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

27 Procédure

27.1 Les documents soumis aux autorités compétentes doivent-ils être traduits dans la ou les langues officielle(s) de [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez signaler qui est responsable de l'organisation et des coûts de traduction) : <input type="checkbox"/> Non
27.2 En [nom de votre État], les parties sont-elles toutes généralement tenues de prendre part à la procédure ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser dans quelles circonstances) : <input type="checkbox"/> Non, mais cela est conseillé <input type="checkbox"/> Non
27.3 En [nom de votre État], des moyens sont-ils mis à la disposition des parties pour leur permettre de prendre part, à partir de l'étranger, à la procédure ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Par vidéo-conférence <input type="checkbox"/> Par téléphone <input type="checkbox"/> Par le biais d'un représentant juridique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
27.4 En [nom de votre État], une interprétation simultanée est-elle disponible pendant les procédures, lorsque c'est nécessaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Cela dépend des circonstances (veuillez préciser) :
27.5 En [nom de votre État], qui est en charge des coûts liés à la mise à disposition des	<input type="checkbox"/> La partie à l'étranger <input type="checkbox"/> Le demandeur

<p>moyens permettant aux parties de prendre part, à partir de l'étranger, à la procédure ?</p>	<p><input type="checkbox"/> L'Autorité centrale requérante <input type="checkbox"/> L'Autorité centrale requise <input type="checkbox"/> L'autorité compétente <input type="checkbox"/> Cela dépend du moyen utilisé (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>27.6 Des dispositions particulières en matière d'immigration peuvent-elles être envisagées de manière à permettre aux parties de prendre part en personne à la procédure si elles le souhaitent ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

28 Déménagement

<p>28.1 [Nom de votre État] prévoit-il des procédures spécifiques en ce qui concerne le déménagement international des familles ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser la législation applicable et les dispositions pertinentes) : <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

29 Participation de l'enfant

<p>29.1 En [nom de votre État], l'enfant a-t-il la possibilité d'être entendu dans le cadre de l'ensemble des procédures engagées en vertu de la Convention ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, dans toutes les situations (veuillez préciser la législation applicable et les dispositions pertinentes) : <input type="checkbox"/> Cela dépend de chaque situation (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>29.2 En [nom de votre État], comment l'enfant est-il entendu dans le cadre des procédures engagées en vertu de la Convention ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Entretien en personne avec le juge <input type="checkbox"/> Rapport préparé pour le tribunal par un expert indépendant <input type="checkbox"/> Le représentant légal de l'enfant <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>29.3 En [nom de votre État], les autorités compétentes peuvent-elles nommer un représentant légal distinct (tuteur <i>ad hoc</i>) pour défendre les intérêts de l'enfant ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser dans quelles circonstances) : <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

30 Recours en appel

<p>30.1 Existe-t-il en [nom de votre État] des restrictions quant à la possibilité d'engager une procédure de recours en appel d'une décision dans une affaire où la Convention s'applique ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>30.2 En [nom de votre État], les décisions peuvent-elles être suspendues le temps d'une procédure de recours en appel ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, elles sont automatiquement suspendues le temps d'une procédure de recours en appel <input type="checkbox"/> Oui, elles peuvent être suspendues le temps d'une procédure de recours en appel, à la demande de l'une ou l'autre partie <input type="checkbox"/> Oui, elles peuvent être suspendues le temps d'une procédure de recours en appel, à la demande de l'une ou l'autre partie et sur décision du juge ou d'une autorité <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>30.3 Les règles applicables à la participation à la procédure en général sont-elles</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p>

également applicables aux recours en appel ?	<input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser les différences entre les juridictions d'appel) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

VII. Loi applicable (art. 15 à 22)

31 Systèmes juridiques ou ensembles de règles multiples

Collectivités territoriales (arts 47-48)	
31.1 [Nom de votre État] dispose-t-il de deux ou plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles ayant trait aux questions régies par la Convention de 1996 qui s'appliquent dans des unités territoriales différentes ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
31.2 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, quelles sont les questions relevant de la Convention qui sont soumises à plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles dans les différentes unités territoriales de [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Règles régissant la responsabilité parentale <input type="checkbox"/> Règles régissant le droit de garde <input type="checkbox"/> Règles régissant le droit de visite <input type="checkbox"/> Règles régissant la tutelle ou la curatelle d'un enfant <input type="checkbox"/> Règles régissant la mise en place d'un placement en famille d'accueil <input type="checkbox"/> Règles régissant la mise en place d'une prise en charge dans une institution <input type="checkbox"/> Règles régissant la mise en place des régimes de <i>kafala</i> <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
31.3 Veuillez préciser quels sont les différents systèmes de droit ou ensembles de règles qui s'appliquent dans telle ou telle unité territoriale en [nom de votre État].	
31.4 Si [nom de votre État] comprend deux unités territoriales ou plus, y a-t-il des lois en [nom de votre État] qui prévoient ou régissent la désignation d'une unité territoriale ? <i>Voir article 48</i>	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez expliquer brièvement en quoi consistent ces règles : Si possible, veuillez indiquer les liens vers les lois ou règles applicables ou en joindre une copie : <input type="checkbox"/> Non

Catégories différentes de personnes (art. 49)	
31.5 [Nom de votre État] dispose-t-il de deux ou plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles ayant trait aux questions régies par la Convention de 1996 qui s'appliquent à des catégories différentes de personnes ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
31.6 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, quelles sont les questions relevant de la Convention qui sont soumises à plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles qui s'appliquent à différentes catégories de personnes en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Règles régissant la responsabilité parentale <input type="checkbox"/> Règles régissant le droit de garde <input type="checkbox"/> Règles régissant le droit de visite <input type="checkbox"/> Règles régissant la tutelle ou la curatelle d'un enfant <input type="checkbox"/> Règles régissant la mise en place d'un placement en famille d'accueil <input type="checkbox"/> Règles régissant la mise en place d'une prise en charge dans une institution <input type="checkbox"/> Règles régissant la mise en place des régimes de <i>kafala</i> <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

32 Application de la loi d'un autre État

32.1 Dans l'exercice de leur compétence en vertu de la Convention, les autorités de [nom de votre État] peuvent-elles appliquer ou prendre en considération la loi d'un autre État avec lequel l'enfant a un lien étroit ? Article 15(2) de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
32.2 Dans quels cas les autorités de [nom de votre État] refuseraient-elles d'appliquer la loi applicable en vertu de la Convention, au motif que cette application serait manifestement contraire à son ordre public ? Article 22 de la Convention de 1996	
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

VIII. Reconnaissance et exécution (art. 23 à 28)

33 Reconnaissance

33.1. [Nom de votre État] se réserve-t-il le droit de ne pas reconnaître une responsabilité parentale ou des mesures parentales, dans la mesure où celles-ci sont incompatibles avec toute mesure prise par les autorités compétentes de votre État, en ce qui concerne les biens d'un enfant situés sur le territoire de votre État ? Article 55(b) de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez expliquer si cette réserve est limitée à certaines catégories de biens et, dans l'affirmative, lesquelles : <input type="checkbox"/> Non
33.2. Quelle est la procédure prévue en [nom de votre État] pour le refus de reconnaître une mesure de protection prise par les	

<p>autorités compétentes d'une Partie contractante ? Article 23(2) de la Convention de 1996</p>	
<p>33.3. En [nom de votre État], de quelle nature est la procédure pour la reconnaissance ou la non-reconnaissance d'une mesure prise en vertu de l'article 24 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Procédure administrative (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Procédure judiciaire (veuillez préciser) :</p> <p><i>Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la loi, les directives ou les protocoles applicables ou en joindre une copie :</i></p> <p><i>Veuillez indiquer les coordonnées de l'autorité chargée de la procédure pour la reconnaissance ou la non-reconnaissance d'une mesure prise en vertu de l'article 24 :</i></p> <p>Nom de l'autorité¹³ : Téléphone : Télécopie : Adresse électronique : Site web :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

34 Exécution

<p>34.1. [Nom de votre État] a-t-il mis en place une procédure spécifique (simple et rapide) pour l'exequatur ou l'enregistrement aux fins de l'exécution d'une mesure prise dans une autre Partie contractante ? Article 26(2) de la Convention de 1996</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la loi, les directives ou les protocoles applicables ou en joindre une copie :</i></p>
<p>34.2. Veuillez décrire la procédure suivie en [nom de votre État] pour l'exequatur ou l'enregistrement aux fins de l'exécution d'une mesure prise dans une autre Partie contractante. Article 26(2) de la Convention de 1996</p>	<p>Veuillez indiquer en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations nécessaires en [nom de votre État] pour enregistrer ou traiter une décision aux fins d'exécution : • La nature de la procédure : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Administrative (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Judiciaire (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Judiciaire et administrative (veuillez préciser) : • L'autorité qui déclare exécutoire ou enregistre aux fins de l'exécution une mesure de protection prise dans une autre Partie contractante : • Si la loi de [nom de votre État] prévoit un délai précis pour l'instruction des demandes d'exequatur ou d'enregistrement d'une mesure aux fins de l'exécution afin de garantir la rapidité de la procédure : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <i>Veuillez si possible indiquer le nombre de jours, de semaines ou de mois prévu par la loi en [nom de votre État] :</i> <i>Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la législation en question dans l'espace prévu à cet effet à côté de chaque entrée ou en joindre une copie :</i> <input type="checkbox"/> Non • Si une représentation en justice est requise <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :

¹³ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> • Si cette procédure peut être unilatérale ou s'il doit y avoir d'autres parties à l'action que le requérant <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La procédure peut être unilatérale <input type="checkbox"/> La procédure requiert d'autres parties à l'action que le requérant • S'il est possible de faire appel de l'exequatur ou de l'enregistrement aux fins de l'exécution <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui, un recours est possible <p>Veillez préciser le délai prévu en [nom de votre État] pour la résolution des recours concernant l'exequatur ou l'enregistrement d'une mesure aux fins de l'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Moins d'une semaine <input type="checkbox"/> Un mois <input type="checkbox"/> Trois mois <input type="checkbox"/> Un an <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Non, aucun recours n'est possible • Toute autre mesure prise en [nom de votre État] afin de garantir une procédure simple et rapide :
<p>34.3. En [nom de votre État], quelle est la procédure à suivre pour introduire une procédure d'exécution ?</p>	<input type="checkbox"/> L'Autorité centrale doit demander l'exécution. Veuillez décrire comment cette procédure est engagée : <input type="checkbox"/> Le demandeur doit solliciter l'exécution. Veuillez décrire comment cette procédure est engagée : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>34.4. Des documents peuvent-ils être transmis par voie électronique en [nom de votre État] aux fins d'exécution ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Veuillez fournir toute demande spécifique :
<p>34.5. Le cas échéant, quelles sont les mesures coercitives disponibles en [nom de votre État] pour exécuter une mesure ?</p>	<input type="checkbox"/> Intervention des pouvoirs publics (par ex., police, aide sociale) <input type="checkbox"/> Accusations pénales <input type="checkbox"/> Soustraction de l'enfant à la partie qui refuse de coopérer <input type="checkbox"/> Peine d'emprisonnement <input type="checkbox"/> Amendes <input type="checkbox"/> Décision de placement de l'enfant sous surveillance <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>34.6. En règle générale, qui est chargé d'exercer la supervision du processus d'exécution en [nom de votre État] ?</p>	<input type="checkbox"/> Le demandeur <input type="checkbox"/> L'Autorité centrale <input type="checkbox"/> Le ministère public <input type="checkbox"/> Le tribunal / l'autorité administrative <input type="checkbox"/> La police <input type="checkbox"/> Aucun organisme n'a la responsabilité générale <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

IX. Coopération (art. 29 à 39)

35 Informations générales

35.1 L'Autorité centrale utilise-t-elle un formulaire modèle pour les demandes relevant de la Convention ¹⁴ ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez fournir le lien permettant de le consulter ou joignez-en un exemplaire): <input type="checkbox"/> Non
35.2 Quelle autorité, entité ou ministère est responsable de la préparation des rapports sur la situation de l'enfant ? Article 32 de la Convention de 1996	
35.3 [Nom de votre État] a-t-il déclaré que les demandes d'informations relatives à la protection de l'enfant ne peuvent être acheminées aux autorités de votre État que par l'intermédiaire de l'Autorité centrale ? Article 34(1) de la Convention de 1996	
35.4 Veuillez indiquer comment [nom de votre État] assure la confidentialité de toutes les informations transmises dans les affaires relevant du champ d'application de la Convention (c.-à-d., règles, procédures ou protocoles particuliers) : Article 42 de la Convention de 1996 <i>Veuillez fournir des liens ou des pièces jointes vers les lois et / ou règles et / ou protocoles pertinents ou en joindre une copie.</i>	
35.5 Veuillez indiquer comment [nom de votre État] traite les situations où un enfant est exposé à un grave danger (c.-à-d., règles, procédures ou protocoles particuliers) : Article 36 de la Convention de 1996 <i>Veuillez fournir des liens ou des pièces jointes vers les lois et / ou règles et / ou protocoles pertinents ou en joindre une copie.</i>	
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

36 Placement et recueil à l'étranger (art. 33)

36.1 [Nom de votre État] dispose-t-il de procédures ou de protocoles pour traiter le mécanisme de consultation prévu à l'article 33 pour le placement d'enfants à l'étranger ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser et fournir le lien permettant de les consulter ou joignez-en un exemplaire) : <input type="checkbox"/> Non
36.2 Veuillez décrire brièvement la procédure suivie par l'Autorité centrale ou une autre autorité compétente en [nom de votre	Si l'autorité compétente [nom de votre État] envisage le placement ou la proposition de placement de l'enfant dans une autre Partie contractante :

¹⁴ Conformément à la Conclusion & Recommandation No 41 de la Septième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, le Bureau Permanent met en place un formulaire modèle de demande de coopération qui sera présenté pour consultation aux Parties contractantes intéressées en vue d'être discuté lors de la Huitième réunion de la Commission spéciale.

État] pour organiser le placement transfrontière d'un enfant.	Si l'autorité compétente de [nom de votre État] est consultée sur le placement ou la proposition de placement d'un enfant dans votre État :
36.3 Veuillez indiquer toute autre autorité de [nom de votre État] qui serait chargée, en collaboration avec l'autorité désignée en vertu de la Convention, d'évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant lorsqu'un placement ou une prise en charge à l'étranger est envisagé :	
36.4 Un formulaire modèle est-il utilisé pour les demandes faites en application de l'article 33 dans [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser et fournir le lien permettant de les consulter ou joignez-en un exemplaire) : <input type="checkbox"/> Non
36.5 Les demandes faites en application de l'article 33 engendrent-elles des coûts en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser à qui ils sont imputés) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

37 Localisation d'un enfant (art. 30)

37.1 Comment l'Autorité centrale de [nom de votre État], sur demande d'une autorité compétente d'une autre Partie contractante, aide-t-elle à localiser un enfant lorsqu'il paraît que celui-ci est présent sur le territoire de [nom de votre État] et a besoin de protection ? Article 31(c) de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> L'assistance est fournie directement Veuillez préciser la procédure : <input type="checkbox"/> L'assistance est fournie par l'entremise d'autorités publiques Veuillez préciser la procédure : <input type="checkbox"/> L'assistance est fournie par l'entremise d'autres organismes Veuillez indiquer de quel organisme il s'agit et décrire la procédure :
37.2 Quelle preuve ou information qui montre que l'enfant est présent sur le territoire de l'État et a besoin d'une protection est exigée pour entamer les démarches consistant à localiser l'enfant ?	<input type="checkbox"/> Preuve que l'enfant est entré dans votre État (par ex. la preuve que l'enfant a pris l'avion à destination de votre État) <input type="checkbox"/> Information du demandeur / de l'autorité requérante expliquant pourquoi il / elle estime que l'enfant se trouve dans votre État <input type="checkbox"/> Aucune information ou preuve n'est exigée ; les recherches peuvent débuter sur demande <input type="checkbox"/> Autre (veuillez expliquer):
37.3 Dans [nom de votre État], quelles sources d'informations sont disponibles pour localiser un enfant ? <i>Veuillez indiquer dans l'espace réservé à cet effet les coûts à la charge du demandeur ou toute autre information utile</i>	<input type="checkbox"/> (1) Services de localisation privés : <input type="checkbox"/> (2) Registre de la population : <input type="checkbox"/> (3) Registre des travailleurs : <input type="checkbox"/> (4) Informations conservées par d'autres services publics (par ex. immigration, services sociaux) . <input type="checkbox"/> (5) Police : <input type="checkbox"/> (6) INTERPOL : <input type="checkbox"/> (7) EUROPOL ¹⁵ : <input type="checkbox"/> (8) Autre (veuillez préciser) :
37.4 Veuillez indiquer qui est chargé d'organiser les mesures énumérées ci-dessus en indiquant celles correspondantes en regard de la personne ou autorité compétente :	<input type="checkbox"/> L'Autorité centrale : <input type="checkbox"/> Le demandeur : <input type="checkbox"/> Le représentant du demandeur : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :

¹⁵ Le texte original du Profil d'État en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 ne comprenait pas « Europol ». Le Bureau Permanent suggère que l'inclusion soit transposée, le cas échéant, lors de l'examen du texte du Profil d'État de la Convention de 1980.

Par ex., l'Autorité centrale : 2,3 Le représentant du demandeur : 7	
37.5 Veuillez indiquer quelles mesures, parmi celles énumérées ci-dessus, nécessitent une décision rendue par une autorité compétente :	
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

X. Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends (ARD)

38 Médiation familiale

38.1 Comment l'Autorité centrale de [nom de votre État] facilite-t-elle les ententes à l'amiable sur la protection de la personne ou des biens de l'enfant dans les situations où la Convention s'applique ? Article 31(b) de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> En fournissant, sur demande, des services de médiation, de conciliation ou d'autres modes analogues <input type="checkbox"/> En fournissant des informations sur la médiation, la conciliation et d'autres modes analogues <input type="checkbox"/> En assistant ou en assurant la liaison avec des tiers (par ex., des médiateurs indépendants) <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
38.2 Les questions suivantes reprennent celles qui figurent dans le Profil d'État en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Les réponses de [nom de votre État] sont-elles les mêmes pour les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 ?	<input type="checkbox"/> Oui – Passez à la question 39. <input type="checkbox"/> Non
38.3 En [nom de votre État], quelles questions familiales peuvent être traitées par les voies de la médiation ?	<input type="checkbox"/> Retour ou non retour d'un enfant qui a été présumé déplacé ou retenu illicitement <input type="checkbox"/> Droit de garde <input type="checkbox"/> Droit de visite ou d'entretenir un contact <input type="checkbox"/> Déménagement <input type="checkbox"/> Aliments destinés aux enfants <input type="checkbox"/> Différends concernant les biens intervenant dans le cadre d'une rupture du couple <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
38.4 En [nom de votre État], quels sont les services ou structures de médiation qui existent pour les demandes entrant dans le champ d'application de la Convention ?	<input type="checkbox"/> Services ou structures de médiation privés (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Services ou structures de médiation dans le cadre du système judiciaire ou administratif (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Services ou structures de médiation proposés par des ONG (veuillez indiquer le nom de l'ONG et détailler brièvement les services qu'elle rend) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Il n'existe pas de services ou structures de médiation dans notre État
38.5 En [nom de votre État], la co-médiation (c-à-d., impliquant deux médiateurs – un par État) existe-t-elle dans le cadre de litiges familiaux internationaux qui entrent dans le champ d'application de la Convention de 1996 ?	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez fournir une brève description d'un plan (par ex. programme de médiation bi-national et tout lien internet pertinent) : <input type="checkbox"/> Non

<p>38.6 En [nom de votre État], comment favorisez-vous l'obtention d'informations permettant aux personnes de trouver les médiateurs adéquats ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Des listes de médiateurs sont disponibles :</p> <p><input type="checkbox"/> Par l'intermédiaire de l'Autorité centrale</p> <p><input type="checkbox"/> Par l'intermédiaire des organismes agréés (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Par d'autres voies (veuillez préciser):</p> <p><input type="checkbox"/> D'autres moyens d'accéder aux informations sont disponibles (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Pas d'information générale disponible. Les personnes intéressées doivent procéder elles-mêmes à des recherches</p>
<p>38.7 En [nom de votre État], quel rôle joue l'Autorité centrale pour faciliter la médiation pour la protection de l'enfant ou de ses biens ? Article 31(b) de la Convention de 1996</p>	<p><input type="checkbox"/> Elle fournit des informations concernant la médiation</p> <p><input type="checkbox"/> Elle renvoie les parties vers un professionnel agréé pour qu'il assure la médiation</p> <p><input type="checkbox"/> Elle demande à obtenir une décision des autorités judiciaires et administratives pour mettre en place la médiation entre les parties</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez expliquer):</p>
<p>38.8 En [nom de votre État], comment les dépenses liées à la médiation sont-elles prises en charge ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Si une personne remplit les conditions requises pour l'assistance juridique complète ou partielle, alors cette assistance juridique couvre toujours les frais liés à la médiation</p> <p><input type="checkbox"/> Si une personne remplit les conditions requises pour l'assistance juridique complète ou partielle, alors cette assistance juridique peut éventuellement couvrir les frais liés à la médiation</p> <p><input type="checkbox"/> L'Autorité centrale prend en charge les dépenses liées à la médiation</p> <p><input type="checkbox"/> D'autres sources de financement sont disponibles (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Les dépenses liées à la médiation doivent être à la charge des parties</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez expliquer):</p>
<p>38.9 À quel moment, dans le cadre des demandes faites en application de la Convention de 1996, la médiation est-elle possible ?</p>	<p><input type="checkbox"/> À tout moment, notamment avant l'introduction de la demande et peut être utilisée comme mesure préventive au besoin (veuillez préciser le cas échéant) :</p> <p><input type="checkbox"/> Uniquement avant l'introduction de la demande auprès de l'Autorité centrale pertinente</p> <p><input type="checkbox"/> Uniquement après l'introduction de la demande auprès de l'Autorité centrale pertinente</p> <p><input type="checkbox"/> Uniquement avant la présentation de la demande auprès de l'autorité compétente pertinente</p> <p><input type="checkbox"/> Uniquement après la présentation de la demande auprès de l'autorité compétente pertinente</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>38.10 En [nom de votre État], les affaires sont-elles évaluées afin de déterminer si elles sont adaptées à la médiation ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toujours</p> <p><input type="checkbox"/> Non, jamais</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>38.11 Si vous avez répondu « oui » à la question ci-dessus, qui effectue cette évaluation ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Médiateurs</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p>
<p>38.12 En [nom de votre État], les procédures judiciaires peuvent-elles être suspendues le temps de la médiation ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

<p>38.13 Le cas échéant, dans le cadre du processus de médiation, de quelle manière l'opinion de l'enfant est-elle prise en compte ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Les dispositions ou la législation en la matière requièrent que l'enfant rencontre le médiateur s'il a la maturité et l'âge suffisants</p> <p><input type="checkbox"/> Les dispositions ou la législation en la matière requièrent que l'opinion de l'enfant soit communiquée au médiateur s'il a la maturité et l'âge suffisants, mais pas nécessairement de manière directe (veuillez préciser les moyens utilisés) :</p> <p><input type="checkbox"/> Cela est laissé à la discrétion du médiateur en question</p> <p><input type="checkbox"/> L'opinion de l'enfant n'a pas sa place dans la médiation</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>38.14 En [nom de votre État], dans le cadre de litiges soumis à la médiation, quelles sont les mesures de sauvegarde disponibles en cas d'allégations d'actes de violence conjugale et autres formes d'abus ?</p>	<p><input type="checkbox"/> L'adresse et autres coordonnées de la présumée victime sont classées confidentielles</p> <p><input type="checkbox"/> Autres mesures de sauvegarde (veuillez préciser) :</p>
<p>38.15 Ces mesures de sauvegardes sont-elles requises par les dispositions ou la législation ou sont-elles laissées à la discrétion du médiateur ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Requises par la législation ou les dispositions de l'État</p> <p><input type="checkbox"/> Laisseries à la discrétion du médiateur</p>
<p>38.16 [Nom de votre État] prévoit-il des restrictions juridiques quant au contenu des accords conclus par la voie de la médiation en matière de droit de la famille?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>38.17 En [nom de votre État], des formalités supplémentaires sont-elles requises pour rendre exécutoires les accords conclus par la voie de la médiation dans le cadre de litiges familiaux impliquant des enfants ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Constatation par notaire de l'accord conclu par la voie de la médiation</p> <p><input type="checkbox"/> Approbation d'un tribunal de l'accord conclu par la voie de la médiation. Veuillez préciser quel est le tribunal compétent :</p> <p><input type="checkbox"/> Enregistrement de l'accord conclu par la voie de la médiation au tribunal. Veuillez préciser quel est le tribunal compétent :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Aucune formalité complémentaire n'est nécessaire. Les accords conclus par la voie de la médiation dans le cadre de litiges familiaux impliquant des enfants sont exécutoires immédiatement sans qu'aucune autre formalité ne soit requise</p>
<p>38.18 Lorsque l'accord conclu par la voie de la médiation est approuvé ou enregistré par un tribunal de [nom de votre État], est-il traité de la même façon qu'une décision rendue par ce tribunal ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>38.19 En [nom de votre État], est-il possible de convertir un accord conclu par la voie de la médiation en décision rendue par un tribunal ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veuillez expliquer brièvement quelles sont les étapes requises et quel est le tribunal compétent en la matière :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>38.20 En [nom de votre État], qui prend en charge les frais visant à rendre exécutoire un accord conclu par la voie de la médiation ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Les parties</p> <p><input type="checkbox"/> Les frais sont couverts par l'assistance juridique complète ou partielle dont bénéficient l'une ou les deux parties</p> <p><input type="checkbox"/> L'Autorité centrale</p> <p><input type="checkbox"/> L'opération est sans frais</p>

38.21 Un accord conclu par la voie de la médiation dans un autre État relatif à un litige familial impliquant des enfants peut-il être approuvé par un tribunal de [nom de votre État] ou bien formalisé de la même manière qu'un accord conclu par la voie de la médiation en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Un mode différent de formalisation de l'accord doit être utilisé. Veuillez préciser : <input type="checkbox"/> Non. Il est impossible de formaliser un accord conclu par la voie de la médiation dans un autre État <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

39 Autres modes ARD

39.1 En [nom de votre État], quels autres modes ARD sont disponibles pour résoudre les conflits familiaux internationaux qui entrent dans le champ d'application de la Convention de 1996 ?	<input type="checkbox"/> Conciliation judiciaire <input type="checkbox"/> Conciliation extrajudiciaire <input type="checkbox"/> Droit collaboratif <input type="checkbox"/> Évaluation indépendante préalable <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Aucun autre mode ARD n'est disponible
39.2 [Nom de votre État] réglemente-t-il d'autres modes ARD de la même manière que la médiation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

XI. Général¹⁶

40 Certificats internationaux visés à l'article 40

40.1. Lorsque les autorités de [nom de votre État] ont pris une mesure de protection, [nom de votre État] prévoit-il (sur demande) la délivrance, en vertu de l'article 40, de certificats à une personne chargée de la protection de la personne ou des biens de l'enfant, indiquant en quelle qualité cette personne peut agir et les pouvoirs qui lui ont été conférés ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez-vous assurer que vous avez répondu à la question 5, ci-dessus) <input type="checkbox"/> Non
40.2. Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, comment peut-on demander des certificats visés à l'article 40 en [nom de votre État] ? <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> En effectuant une demande sur un site web <input type="checkbox"/> Par courrier électronique <input type="checkbox"/> Par courrier <input type="checkbox"/> Par téléphone <input type="checkbox"/> En personne <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
40.3. Outre la langue officielle de [nom de votre État], le certificat peut-il être délivré dans d'autres langues ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

¹⁶ Les questions de cette section reprennent le libellé du projet de Profil d'État en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000.

41 Formations

<p>41.1. Quelles sont les mesures prévues en [nom de votre État] pour garantir que les personnes chargées de la mise en œuvre de la Convention de 1996 (par ex. juges, avocats et personnel de l'Autorité centrale) reçoivent des informations et une formation appropriées ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veillez contacter le Bureau Permanent pour toute information sur les formes d'assistance qui peuvent être apportées à cette fin.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Formation destinée au personnel de l'Autorité centrale en fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Formation destinée aux autorités compétentes en fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Informations sur l'évolution du droit relatif à la Convention de 1996 fournies en fonction des besoins au personnel chargé de sa mise en œuvre</p> <p><input type="checkbox"/> Formation des avocats en fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p>En ce qui concerne les juges seulement :</p> <p><input type="checkbox"/> Envoi aux juges d'un ensemble d'informations fondamentales sur la Convention Protection des enfants de 1996</p> <p><input type="checkbox"/> Formation par l'entremise d'un conseil de formation judiciaire</p> <p><input type="checkbox"/> Participation à des séminaires de formation des juges</p> <p><input type="checkbox"/> Participation au Réseau international de juges de La Haye</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

42 Autres informations

<p>42.1. L'Autorité centrale de [nom de votre État] rencontre-t-elle régulièrement les autorités compétentes afin d'échanger des expériences ou des éclairages sur la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention de 1996 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veillez indiquer si possible la fréquence de ces rencontres</p> <p><input type="checkbox"/> Une fois par an</p> <p><input type="checkbox"/> Deux fois par an</p> <p><input type="checkbox"/> En fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>42.2. En [nom de votre État], quels sont les mécanismes ou lois en place pour protéger la confidentialité des informations recueillies ou transmises en vertu de la Convention de 1996 ?</p> <p>Articles 41 et 42 de la Convention de 1996.</p>	<p><input type="checkbox"/> Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (RGPD)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>42.3. Quels sont les autres services ou ressources disponibles en [nom de votre État] pour aider celles et ceux qui interviennent dans la protection internationale des enfants ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veillez indiquer, lorsqu'ils sont connus, les coordonnées, le site web et le coût de ces services.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> ONG et organisations internationales traitant spécifiquement de la protection des enfants (veuillez donner les coordonnées)</p> <p>Nom de l'organisation :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Adresse électronique :</p> <p>Site web :</p> <p><input type="checkbox"/> Aide financière / juridique</p> <p><input type="checkbox"/> Aide sociale</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

XII. Communications judiciaires directes¹⁷

43 Communications judiciaires directes

<p>43.1 [Nom de votre État] a-t-il désigné un membre au sein du Réseau international de juges de La Haye ?</p> <p><i>Pour plus d'informations, consultez le site web de la HCCH (www.hcch.net) sous l'« Espace Enlèvement d'enfants », puis « Réseau international de juges de La Haye » ou « Communications judiciaires ».</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Veillez indiquer son (leurs) nom(s) : Veillez ne pas inclure ici les coordonnées du ou des juge(s). Veillez plutôt vérifiez que ces nom, titre, tribunal et coordonnées ont été fournis au Bureau Permanent</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>43.2 Existe-t-il une base législative permettant aux juges en [nom de votre État] de pouvoir s'engager dans des communications judiciaires directes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Veillez indiquer comment accéder à la loi en question (par ex. en insérant un lien hypertexte) ou en joindre une copie :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>43.3 En [nom de votre État], en cas d'absence de législation, les juges peuvent-ils s'engager dans des communications judiciaires directes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :</p>
<p>43.4 Par quels moyens de communication les juges en [nom de votre État] peuvent-ils contacter le Réseau international de juges de La Haye ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Adresse électronique sécurisée</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier recommandé</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

XIII. Ressources électroniques

44 Ressources

<p>44.1 Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour insérer tout autre lien vers la législation, les règles de droit international privé, les directives ou les protocoles concernant la protection des enfants, les sites web utiles (par ex., juridictions et autres autorités compétentes, organismes publics, agences, organisations non gouvernementales, associations) et toute ressource électronique utile pour la protection des enfants.</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>

¹⁷ Les questions 54 à 56 de cette section reprennent les mêmes questions que celles figurant dans le Profil d'État en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. La question 57 reprend la même question que celle qui figure dans le projet de Profil d'État en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000.